

Quoi de neuf en janvier ?

Abrogation du jour de carence

Le jour de carence est abrogé à partir du 1er janvier 2014.

Le **SE-Unsa** avait sans cesse dénoncé l'injustice constituée par l'instauration de cette mesure.

Modification du CESU (Chèque Emploi Service Universel)

Les Cesu garde d'enfants 0/3 ans et 3/6 ans fusionnent pour ne former qu'une prestation. Le ministère supprime ainsi la troisième tranche d'aide. Le **SE-Unsa vient d'écrire au ministre** pour lui signifier son opposition à une mesure qui pénalisera les femmes, en particulier dans le 1er degré avec l'augmentation des jours de garde d'enfants nécessaire.

Augmentation des cotisations retraites (pension civile)

Pour les fonctionnaires, une hausse de + 0,6 point est prévue en 2014. Le taux de pension civile passe de 8,76% en 2013 à 9,14% en 2014.

→ Plus d'infos sur se-uns.org - onglet « Carrière »

Les prestations interministérielles et les prestations familiales

Certains montants de l'action sociale ont été revus à la hausse à partir du 1er janvier.

Les plafonds de ressources des prestations familiales ont aussi été revalorisés.

→ Plus d'infos sur se-uns.org - onglet « Carrière »

Carte scolaire 2014

+2 postes pour les écoles de l'Académie.

Côte d'Or : +1

Nièvre : 0

Saône et Loire : +1

Yonne : 0

Les mesures de cartes scolaire seront définitives qu'après les élections municipales



Éducation prioritaire : le bond en avant



Le plan de V. Peillon représente **un effort massif pour les territoires qui concentrent la difficulté scolaire**. Il est la réponse politique à la dernière enquête PISA.

Le fait que le premier degré et le second degré soient traités en cohérence est un vrai levier au moment où la loi de refondation promeut le travail en réseau du collège et des écoles. C'est bien dans la mise en œuvre concrète du continuum de la maternelle à la fin du collège que se joue le succès de ce plan.

Pour le SE-Unsa, consacrer davantage de moyens sur ces territoires est le choix social et politique que nous attendions. Mais l'effort ne doit pas rester centré sur la seule Éducation nationale. **La dimension interministérielle est incontournable.**

De ZEP à REP

- 1000 Réseaux d'Éducation Prioritaire en 2015.
- 350 dès 2014 (REP+) qui concentrent les difficultés scolaires, sociales et économiques

Mesures pédagogiques

- Renforcement de la scolarisation des moins de 3 ans et du dispositif « plus de maîtres que de classes » avec + 6000 postes.
- Une attention particulière aux 6ème
- Développement d'internats de proximité (6000 places)

Mesures pour les enseignants

- Moins 54h par an. Soit 1h30/sem en collège et 9 jours par an en primaire
- Création d'un centre de ressources
- Un tutorat d'un an pour toute nouvelle affectation en REP
- Augmentation de la prime ZEP :
 - de 1156 à 2400 € en REP+
 - de 1156 à 1800 € en REP
- Création d'un nouveau grade